



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE LUNDI 25 AOÛT 2014

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi 25 août 2014 à 19 h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Monsieur Sylvain Boulianne, directeur général et Me Sophie Laflamme, greffière sont présents.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1456-14**

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Lapierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1456-14 autorisant l'acquisition d'un balai de rues et d'un tracteur pour fauchage pour la Division des travaux publics ainsi que divers équipements accessoires et décrétant une dépense et un emprunt de 439 773 \$ à ces fins.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce règlement remis aux membres du Conseil présents conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977, c.C-19).

362-14 SOUMISSIONS – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PLANIFICATION D'INFRASTRUCTURES DE LOISIR ET DE CULTURE - 2014SL01 - REJET

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, par avis public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de travaux de planification d'infrastructures de loisir et de culture;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter des changements significatifs aux travaux à réaliser relativement aux infrastructures de loisir et de culture;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur David Lemelin:

De rejeter toutes les soumissions ouvertes dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2014SL01 « Fourniture de services professionnels pour la réalisation de travaux de planification d'infrastructures de loisir et de culture ».

Le vote est demandé. La résolution est adoptée à la majorité.

ONT VOTÉ POUR :

Monsieur David Lemelin  
Monsieur André Camirand  
Monsieur Gilles Lapierre  
Madame Chantale Boudrias  
Madame Louise Savignac  
Monsieur Mario Perron  
Monsieur Mario Arsenault

A VOTÉ CONTRE :

Monsieur Thierry Maheu

**363-14 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION ET ANIMATION D'UNE SÉANCE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE**

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme Pierre Prévost Conseil Inc. pour la préparation et l'animation d'une séance de réflexion stratégique pour des honoraires de 2 800 \$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'indiqué à son offre de service datée du 30 juillet 2014.

Les heures supplémentaires requises pour compléter le mandat, le cas échéant, seront facturées au taux horaire de 175 \$.

Que les crédits requis soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 1-02-1-1-0-00-811.

**364-14 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSE ORGANISATIONNELLE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme Consultation RH Sarto Paradis pour procéder à une analyse organisationnelle, pour des honoraires de 20 250 \$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'indiqué à leur offre de service portant le numéro VSL140807.

Les honoraires ne devront en aucun cas dépasser la somme de 24 999,99 \$, taxes et frais inclus.



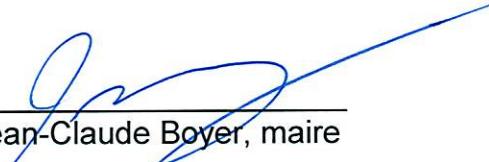
No de résolution  
ou annotation

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 25 000 \$ du poste budgétaire 1-02-1-9-0-00-417 «Honoriaires professionnels» vers le poste budgétaire 1-02-1-1-0-00-811 «Projet spéciaux du conseil».

Que les crédits requis soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 1-02-1-1-0-00-811.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution  
ou annotation

✓

A single blue ink mark consisting of a short vertical line with a diagonal stroke extending from its upper right end.